



Au total, 69,4 millions d'euros de subventions ont été distribués par l'Anah (hors Résorption de l'Habitat insalubre-RHI-) en région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 60,1M€ de crédits ANAH et 9,3M€ de crédits FART\* (fonds d'aide à la rénovation thermique)

Ils se répartissent de la façon suivante :

- 0,8 million d'euros à l'humanisation des structures d'hébergement (financement de 140 places et de 4 études);
- 7,0 millions d'euros à l'ingénierie (études, suivi-animation, AMO...);
- 61,6 millions d'euros aux propriétaires pour le financement de leurs travaux.

Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 154 millions d'euros, soit l'équivalent de 3 080 emplois créés ou préservés.

**Au total, 7 870 logements ont été rénovés, grâce à ces aides :**

- 7199 logements dans le cadre d'aides directes aux propriétaires ;
- 670 logements au travers d'aides aux syndicats de copropriétaires
- 1 logement « travaux d'office / mise en sécurité» propriété d'une commune.

\* Le Fart permet de verser la prime d'État dans le cadre du programme Habiter Mieux, dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de consommation énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les propriétaires bailleurs et les copropriétés en difficulté.

## La répartition des aides Anah aux propriétaires

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	Nombre de logements	Montant des aides (en M€)	Aide moyenne au logement (en €)
<b>Total</b>	<b>6 425</b>	<b>35,2</b>	<b>5 480</b>
*dont propriétaires très modestes	5 073	30,1	5 937
*dont propriétaires modestes	1 352	5,1	3 762

Source : infocentre Anah classeur statistique

- 79 % des aides attribués aux propriétaires occupants ont bénéficié à des ménages très modestes (81 % au niveau national) ce qui représente 86 % du montant des aides accordés aux propriétaires occupants.
- 59 % d'entre eux ont bénéficié d'une prime Habiter Mieux (66 % au niveau national), qui leur a permis d'intégrer de fortes exigences de performance énergétiques dans leur projet de travaux. Pour ces bénéficiaires, l'aide moyenne par logement est de 7 330 €.

PROPRIETAIRES BAILLEURS	Nombre de logements	Logements aidés en %	Montant des aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>100</b>	<b>14,7</b>	<b>19 025</b>
*dont loyer très social	102	13	2,1	22 026
*dont loyer social	613	79	12	19 452
*dont loyer intermédiaire	43	6	0,5	11 847
*dont loyer libre	16	2	0,1	2 847

Source : infocentre Anah classeur statistique

- Le nombre de logements aidés au titre du régime d'aides aux propriétaires bailleurs est d'un niveau légèrement supérieur à 2015 (+11 %), en restant concentré sur la production d'un parc à vocation sociale. 92 % des logements financés sont proposés avec des loyers sociaux ou très sociaux (84 % au niveau national).
- 87 % des propriétaires bailleurs ont aussi été subventionnés au titre de la rénovation énergétique (85 % au niveau national), portant l'aide moyenne à 19 474 € sur ces logements.

## Les axes d'interventions

### > La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

PROFIL DES PROPRIETAIRES	Nombre de logements	Montant des aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Total</b>	<b>845</b>	<b>16,8</b>	<b>19 881</b>
Propriétaires occupants	217	4	18 673
Propriétaires bailleurs	550	12,4	22 545
Syndicats de copropriétaires	77	0,3	3 896
Communes (travaux d'office)	1	0,004	4 665

Source : infocentre Anah classeur statistique

L'activité de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est en légère augmentation sur la région : + 2 % de logements en plus en comparaison de l'année précédente. Elle représente 24 % des aides accordées par l'Anah pour travaux, soit 16,8 M€

82 % des logements concernés ont bénéficié de la prime Habiter Mieux (63 % au niveau national), attestant de travaux de rénovation énergétique ambitieux. Ils ont ainsi vu leurs performances énergétiques s'accroître à un niveau conséquent tout en améliorant les conditions d'habitat.

Il vient s'y ajouter 3,7 M€ affectés aux opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux et de restauration immobilière (RHI-Thirori). Ces aides accordées aux maîtres d'ouvrages publics investis dans la résorption de l'habitat insalubre représentent 32 % des aides consommées au niveau national sur cette thématique.

### > La lutte contre la précarité énergétique – Programme Habiter Mieux

PROFIL DES PROPRIETAIRES	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Montant des primes Fart *(en M€)	Montant total (en M€)	Aide moyenne Anah+FART par logement* (en €)
<b>Total</b>	<b>4 781</b>	<b>42,5</b>	<b>7,6</b>	<b>50,1</b>	<b>10 478</b>
Propriétaires occupants	3 765	26,7	6	32,7	8 685
Propriétaires bailleurs	674	13,2	1,1	14,3	21 216
Syndicats de copropriétaires	342	2,6	0,5	3,1	9 064

Source : infocentre Anah classeur statistique

Dans les subventions du Fonds d'aide à la rénovation thermique, on peut ajouter à ces chiffres 1,7 millions d'euros de soutien à l'ingénierie.

\* La prime Habiter Mieux (Fart) versée aux propriétaires occupants a été réformée en 2016. Elle n'est plus forfaitaire et représente 10 % du montant des travaux HT dans la limite de 2 000 €.

Malgré les plans d'action territoriaux de relance du programme, le programme Habiter Mieux a connu un ralentissement d'environ 27 % par rapport à 2015, tout en proposant cependant un gain énergétique moyen manifestes de 45 %.

La lutte contre la précarité énergétique représente 81 % des aides aux travaux accordées par l'Anah en 2016 en région Auvergne-Rhône-Alpes

## > Le redressement des copropriétés en difficulté

	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne au logement (en €)
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>4,7</b>	<b>7 004</b>

Source : infocentre Anah tableau de bord

L'aide aux syndicats de copropriété se fait dans le cadre des OPAH copropriétés dégradées et des Plans de Sauvegarde, mais également dans le cadre d'autres dispositifs contractuels ou en secteur diffus. Le nombre de logements aidés dans le cadre du redressement de copropriétés en difficulté a diminué de 22% (866 logements en 2015), en lien avec le renouvellement de nombreux dispositifs en 2016.

342 logements en copropriété ont bénéficié d'aides du Fart à la rénovation thermique, via une aide aux syndicats de copropriétaires ou des aides individuelles, soit 50 % des logements subventionnés.

## > L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

	Nombre de logements	Montant des aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Total</b>	<b>2 984</b>	<b>9</b>	<b>2 985</b>
Propriétaires occupants maintien à domicile	2 565	7	2 846
Propriétaires occupants handicap	401	1	3 753
Propriétaires bailleurs maintien à domicile	14	0	1 980
Propriétaires bailleurs handicap	4	0	4 754

Source : infocentre Anah classeur statistique

Les projets pour l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie ont concerné 717 logements de plus qu'en 2015 (+ 31 %).

231 logements (8%) ont bénéficié de la prime Habiter Mieux, dans le cadre de travaux mixtes, associant une adaptation à la perte d'autonomie et la lutte contre la précarité énergétique.

# Les programmes locaux

## > les territoires de gestion

En 2016, les aides de l'Anah ont été accordées sur la région par 18 territoires de gestion, dont 8 collectivités délégataires de compétence. Une collectivité a choisi d'être délégataire d'une compétence dite de type 3, c'est-à-dire d'assurer la gestion complète des dossiers : le conseil départemental de l'Ain.

Les délégataires de compétence jouent un rôle important dans l'activité de l'Anah : ils accordent 32 % des aides aux propriétaires.

## > les programmes locaux d'amélioration de l'habitat

72 % des logements aidés en 2016 ont été subventionnés dans le cadre d'opérations programmées. Le nombre de programmes vivants sur l'année a légèrement augmenté depuis 2015 (de 110 programmes en 2015 à 114 en 2016).

Les aides à l'ingénierie représentent un montant total de 4,7 M€ d'Anah et 1,6 M€ pour le Fart. Elles sont stables par rapport à 2015.

TYPE DE PROGRAMMES	Nombre de programmes	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Montant des aides Fart (en M€)
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>5689</b>	<b>40,9</b>	<b>5,3</b>
OPAH	27	1126	8,1	1,1
OPAH CB	1	8	0,1	0
OPAH RR	5	148	1,3	0,2
OPAH RU	2	480	5,8	0,5
PIG	47	3523	24,1	3,3
OPAH Copro - PLS	13	404	1,5	0,2

Source : classeur statistique – liste des programmes vivants infocentre Anah

## Les résultats territoriaux

DEPARTEMENT	TERRITOIRES	Montant des aides Anah à l'ingénierie (en M€)	Montant des aides Anah aux travaux (en M€) y compris humanisation	Montant des aides Fart aux travaux et à l'ingénierie (en M€)	Total des aides (en M€)	Nombre de logements
<b>Total</b>		<b>4,7</b>	<b>55,4</b>	<b>9,3</b>	<b>69,4</b>	<b>7870</b>
Ain	Conseil départemental de l'Ain (délégataire type 3)	0,3	3,9	0,5	4,7	602
Allier	Conseil départemental de l'Allier (délégataire type 3)	0,6	5,2	1	6,8	839
Ardèche	Délégation Locale de l'Ardèche	0,6	5,4	0,8	6,8	637
Cantal	Délégation Locale du Cantal	0,3	4,1	0,8	5,2	489
Drôme	Délégation Locale de la Drôme	0,3	6,7	0,9	7,9	864
Isère	Délégation Locale de l'Isère	0,2	2,9	0,6	3,7	483
Isère	Grenoble Métropole (délégataire type 2)	0,3	1	0,2	1,5	252
Isère	CA Pays Voironnais (délégataire type 2)	0,1	0,4	0,1	0,6	64
Loire	Délégation Locale de la Loire	0,4	6,2	1,1	7,7	947
Haute-Loire	Délégation Locale de la Haute-Loire	0,1	3,7	0,6	4,4	497
Puy-de-Dôme	Délégation Locale du Puy-de-Dôme	0,3	3,4	0,6	4,3	526
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand Metropole (délégataire type 2)	0,2	0,8	0,2	1,2	172
Rhône	Délégation Locale du Rhône	0,1	1,6	0,2	1,9	211
Rhône	Métropole de Lyon (délégataire type 2)	0,5	4,9	0,8	6,3	636
Savoie	Délégation Locale de Savoie	0,1	1,2	0,2	1,5	212
Savoie	Chambéry Métropole (délégataire type 2)	0,1	0,4	0,1	0,6	57
Haute -Savoie	Délégation Locale de Haute-Savoie	0,1	2,3	0,4	2,8	295
Haute -Savoie	Annemasse Agglomération (délégataire type 2)	0,1	1,2	0,2	1,5	87

Source : infocentre Anah tableau de bord